

Paris, le 12 FEV. 2013

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le redressement économique français, que j'ai appelé de mes vœux dès ma prise de fonction, doit reposer sur un partenariat de confiance entre les chefs d'entreprise et les pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre que j'ai présenté aux Français, le 6 novembre dernier, le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce Pacte comprend trente-cinq mesures, dont la plupart, en tant que chef d'entreprise, vous concernent très concrètement. Avec le redressement des finances publiques engagé depuis l'été 2012, qui favorisera durablement des taux d'intérêt bas permettant un financement efficace des entreprises, ainsi qu'avec l'accord historique que les partenaires sociaux viennent de conclure sur la sécurisation de l'emploi, le Pacte constitue l'un des trois piliers fondamentaux du redressement de notre économie.

L'engagement du Gouvernement pour la compétitivité des entreprises vise à promouvoir la montée en gamme de l'économie française. Pour cela, de nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre ou le seront dans les prochaines semaines.

Première mesure du Pacte, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013. Le CICE permet un allègement des coûts des entreprises correspondant à 4% des salaires bruts inférieurs à 2,5 fois le SMIC versés à compter du 1^{er} janvier 2013, et à 6% des salaires bruts à compter du 1^{er} janvier 2014. Un préfinancement bancaire du CICE sera disponible pour les TPE et PME qui souhaiteront en bénéficier. Ce "ballon d'oxygène" doit vous aider à embaucher, investir et gagner des parts de marché. Je vous invite à consulter le site internet dédié du ministère de l'économie et des finances (www.ma-competitivite.gouv.fr) qui contient les dernières informations à jour sur le CICE.

En matière de financement et notamment de soutien à la trésorerie des entreprises, la Banque Publique d'Investissement (BPI) est désormais créée et vous avez d'ores et déjà accès à la garantie de trésorerie de 500 millions d'euros qu'elle a mise en place début janvier 2013. La BPI offrira également dans les semaines qui viennent la possibilité d'un préfinancement du CICE. Enfin, le prochain projet de loi relatif à la consommation prévoira des dispositions assurant un meilleur respect des délais de paiement, enjeu essentiel de votre quotidien.

La montée en gamme de notre économie suppose également de renforcer l'innovation et de mieux accompagner sa diffusion dans les produits et services que les entreprises commercialisent. Plus de la moitié des deux milliards d'euros que j'ai réorientés depuis le Programme d'investissement d'avenir sera directement mobilisée à destination des entreprises, pour un nouveau programme d'innovation de rupture, pour les projets collaboratifs que les entreprises conduisent au sein des pôles de compétitivité, pour l'industrialisation de leurs innovations et l'utilisation des technologies numériques. La Banque Publique d'Investissement sera l'opérateur naturel de ces nouveaux programmes. En outre, la commande publique sera mieux ouverte aux PME innovantes.

Comme vous le savez, j'ai fixé un objectif ambitieux : que la France rétablisse l'équilibre de sa balance commerciale hors énergie à horizon 2017. C'est pourquoi nous avons réformé nos outils de financement des exportations, que vous pouvez d'ores et déjà utiliser. Nous avons également prévu un accompagnement personnalisé de 1000 PME et Entreprises de taille intermédiaire dans leurs démarches à l'export. Vous pourrez y avoir accès grâce à la BPI.

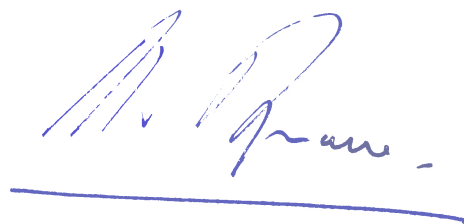
Lors de mes déplacements, les chefs d'entreprises sont nombreux à m'avoir alerté sur les difficultés qu'engendre un cadre fiscal et réglementaire trop instable. Le Gouvernement s'est donc engagé à stabiliser cinq dispositifs fiscaux essentiels sur la durée du quinquennat, notamment le Crédit d'impôt recherche. Nous mettons également en œuvre cinq chantiers de simplification des démarches des entreprises, notamment la démarche « Dites-le nous une seule fois » pour que les entreprises n'aient plus à fournir plusieurs fois les mêmes informations à l'administration.

Chère Madame, cher Monsieur, je n'ai cité ici que quelques exemples concrets du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. D'autres mesures prévues dans ce Pacte sont fondamentales pour développer un écosystème favorable à la compétitivité des entreprises, comme le soutien aux filières, afin de faire travailler ensemble PME et grandes entreprises, le renforcement des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel, ou enfin la réforme de notre justice commerciale.

Bien entendu, ces engagements forts du Gouvernement se font dans le cadre d'un partenariat avec les entreprises, qui doivent s'investir elles-mêmes en faveur de la croissance et l'emploi. Un dialogue social renouvelé, dont témoigne l'accord entre partenaires sociaux qui sera transcrit dans la loi dans les prochaines semaines, contribuera ainsi au nouveau modèle français que j'appelle de mes vœux, alliant à la fois compétitivité et solidarité.

Ensemble, chefs d'entreprises, salariés, pouvoirs publics, Gouvernement comme collectivités locales, nous réussirons à relever le défi de la compétitivité. C'est mon engagement avec ce Pacte et ses mesures concrètes. Je ne doute pas que vous saurez en saisir toutes les opportunités.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT